



Amis de Wissant pour la protection de notre site

Lettre n°6

octobre 2012

Quelles nouvelles depuis notre Assemblée Générale 2012 ?

- ✓ En fin de ce document (ANNEXE 2), vous trouverez la liste des questions posées lors de l'A.G. et les actions prévues.
- ✓ Communication : Nous avons eu des articles rapportant fidèlement l'AG et nos actions dans [La semaine du Boulonnais](#) et [La Voix du Nord](#). (Cliquez sur les liens du message annonçant cette lettre pour y accéder).
- ✓ Nous avons participé à une première réunion de restitution en conclusion de l'étude (à laquelle nous avons participé) d'évaluation de l'impact du risque d'immersion sur le foncier et l'immobilier.
- ✓ Nous serons présents lors de la prochaine réunion concernant le nouveau PPRNL, au cours de laquelle seront présentés les résultats de la réactualisation de l'étude DHI, prenant en compte les remarques qui ont été faites par les associations et la commune de Tardinghen. Suite à cette action, il ne devrait plus y avoir de zones inondables pour le risque centennal si la hauteur de protection du nouveau perré est définie au bon niveau.
- ✓ Le site Internet propose un album des photos prises lors du coup de vent associé à la grande marée des 16 et 17 octobre, ainsi que des vues de la progression de l'érosion de la Dune d'Aval. Il est surprenant et regrettable qu'aucun moyen ne soit mis en place en attendant la réalisation du projet municipal « pieux » prévu mi-2013. Pour rappel, une solution souple type « Géotube » eût été préférable.
- ✓ Nous avons transmis à la commune, au Sous-préfet de Boulogne, aux services techniques, les remarques et questions que vous nous avez envoyées après lecture du programme municipal de reconstruction du perré, et devrions participer aux prochaines réunions sur le sujet.
ANNEXE 1 ci-dessous les questions que notre Association se pose à la lecture de ce document :

ANNEXE 1

Item	Page	Chapitre / paragraphe	Commentaires et questions	Critique pour le projet	Non critique pour le projet
1	toutes		Utilisation erronée du mot « digue » au lieu de « perré »		X
2	5	1.1	Le perré a été initialement construit en « moulage de l'avant-dune »		X
3	5	1.1	Il n'y a pas eu de fragilisation du perré dans les années 20		X
4	6	1.1	Le nouveau perré de 2002 a été reconstruit selon le même profil que l'ancien.		X
5	6	1.1	Dans l'état actuel, les accès à la plage sont très dangereux voire impossibles.	X	
6	7	1.2	Que signifie l'expression « les fonds de la promenade de front de mer » ?		X
7	7	1.2	On parle bien du risque de franchissement de la mer ?		X
8	7	1.3	A ce jour les acteurs locaux (hors Conseil Municipal) n'ont été consultés ni pour la rédaction de l'appel d'offre à M.O.E. ni pour le choix de l'entreprise retenue.	X	
9	7	1.6	Le document (et ses annexes) ne contiennent pas d'informations sur les dispositifs prévus entre le ruisseau et le poste de garde, au NE, et entre la descente à bateau et les enrochements au SW.	X	
10	7	1.6	Il n'est pas fait référence aux « surcotes exceptionnelles », dont le vent et les variations de pression atmosphérique.	X	
11	9	1.8	Le perré a aussi été détruit en février et mars 2000.		X
12	10	1.8	Croquis illisible (origine : devis SETEC en 2009)	X	
13	11	1.9.1	Les photos sont d'Yvonne Battiau-Queney, et tirées du Livret-guide de l'atelier d'EUCC-France de 2006 : il eut été plus correct de citer la source.		X
14	11	1.9.2	Pas de référence à l'étude de Mr. Admont, qui est beaucoup plus explicite.		X
15	17	1.10.1	En 1940 la plage était au niveau haut du perré.		X
16	17	1.10.1	L'association a été créée en 1958.		X
17	17	1.10.1	Les photos du bas ne sont pas datées.		X
18	17	1.10.1	Pas de références aux travaux scientifiques produits à ce sujet depuis 15 ans.	X	
19	18	1.10.2	Le calcul de la surcote de houle de 3,5 m en événement centennal est-il pris en compte dans « ce niveau de projet » ?	X	
20	18	1.10.2	Signification de la « surcote en plage » ?	X	
21	18	1.10.3	Le sable constituant le noyau de la digue est en réalité l'ancienne avant-dune du début du 20 ^{ème} siècle.		X
22	19	1.10.3	La tourbe était là à l'origine...Comment sera-t-elle entièrement « purgée » ?	X	
23	19	1.10.4	La digue n'est pas arasée : il y a une différence de + 16 cm le long des	X	

			habitations v/au muret.		
24	22	1.10.4	Les chiffres des croquis sont illisibles. Quelle est la pente retenue pour le perré ?	X	
25	25	2.2.6	Un enrochement peut être affouillé à sa base par les vagues !	X	
26	26	2.3	Peut-on argumenter l'affirmation « la solution enrochements a l'avantage de pouvoir être optimisée... » ?	X	
27	26	2.3	Comment assurer en sécurité la circulation des piétons sur un tapis d'enrochement ?	X	
28	26	2.3	Comment seront évacués les volumes d'eau de mer passant au-dessus du muret lors des tempêtes ?	X	
29	26	2.3	Peut-on argumenter l'affirmation « la solution enrochements a l'avantage de pouvoir être optimisée... » ?	X	
30	26	2.3	La pente du perré en enrochement serait donc de 50%, soit environ 26,5° ? Cet aspect de l'ouvrage devrait être davantage explicité. Si le croquis est exact, il y aura un tapis de blocs sur une largeur de 10 m, en avant du perré, pour servir de "butée de pied". Il faudra bien étudier les effets possibles de ces blocs sur l'évolution de la plage. Ces blocs risquent de se disperser sur la plage sous l'effet des vagues de tempête.	X	
31	30 31	4.1	Page 30 : Référence à la pré-estimation du coût des travaux en page 31 qui est manquante...		X
32	31	4.3 ?	Pas d'information concernant la pré-estimation annoncée du coût des travaux.	X	
33	33 annexes	Caractéristiques principales	Procédé pour les « murets escamotables au droit des rues et accès ». Questions : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les riverains pourront-ils encore utiliser leur accès actuel ? ✓ Comment garantir la mise en place du dispositif « sur événement » ? 	X	

ANNEXE 2

Questions posées en AG :

Thèmes	Actions
<u>Ré ensablement de la plage :</u>	
Vérifier auprès du Port de Calais 2015 que le cahier des charges a bien été modifié au profit de Wissant.	A poser au S/P de Boulogne lors de la prochaine réunion
Le ré ensablement aura-t-il un effet positif sur le PPRI ?	A poser au S/P de Boulogne lors de la prochaine réunion
Quand le SMCO aura les moyens pour agir ? Il pourrait être maître d'ouvrage	A poser au S/P de Boulogne lors de la prochaine réunion
Réaction d'un adhérent : en tant que gestionnaire du Port de Calais, je ne mettrai pas de sable à Wissant car dans 10 ans je devrais draguer à nouveau mon port	On suppose la mise en place de moyens limitant une nouvelle érosion après travaux
Prévoir un budget d'entretien après investissements	Rappeler aux gestionnaires
<u>Banc à la ligne</u>	
Relevés en cours pour vérifier s'il y a bien un "trou" au pied du Cap Gris Nez. Le combler éventuellement avec les enrochements de la digue par exemple ?	A poser au S/P de Boulogne lors de la prochaine réunion
Chiffre à préciser 300 000 ou 800 000 m3 ?	Vérifier l'info
Coût du transport : 5 m€	Pour quelle quantité ?
Rochers devant Malo les Bains : effet bénéfique ? le sable revient ?	Vérifier l'info
<u>Banc de tourbe de la Baie</u>	
Comment le protéger ? car affouillement par la mer !	Etude à faire sur la rapidité d'érosion et de son recul mais attention pour faire une intervention (mettre des piquets pour étude) il faut demander l'autorisation à la DDTM Service maritime. A poser au S/P de Boulogne lors de la prochaine réunion

<u>Assainissement</u>	
Une partie du village n'est pas encore raccordé à l'assainissement collectif, ce serait contraire à Loi sur l'eau de 2005.	Poser la question au Conseil Municipal
<u>Digue</u>	
Le délai est court pour une réponse de qualité à l'Appel d'offres AMOE.	Demander la liste des entreprises ayant répondu à la date limite
Commission de dépouillement de l'appel d'offres AMOE début septembre : seules des personnes du conseil municipal seront sollicitées.	Quid de la commission extra-municipale ? Poser la question à la commune.
Il y a des suintements au pied de la dune d'aval.	Il y aura des études hydrauliques préalablement à la construction du perré
Comment les riverains accèderont-ils à la digue s'il y a un muret ?	Poser la question à la commune
Carrière "Létendart". Problème d'écoulement des eaux : l'eau ne s'écoule plus dans le marais Avant il y avait un drain de la carrière vers la mer.	Il y aura des études hydrauliques préalablement à la construction du perré. Rappeler ce point dans nos commentaires (mairie et enquête publique)
Gestion des infiltrations d'eau depuis l'amont	Poser la question à la commune
Demander aux adhérents de donner leur avis sur le dossier Digue maintenant visible sur le site des Amis de Wissant.	FAIT
Budget digue : prévoir dépassement	FAIT dans le fichier « tentative de visibilité sur coûts »
<u>Blockhaus</u>	
Protection de la dune : les pieux sont en cours de réalisation, au pire si cela ne marche pas, un enrochement est prévu.	C'est l'engagement de la Sous-préfecture.
Visite d'Oye Plage : carré de pieux avec réservoir de sable	Vu. Mais la maintenance en est-elle faite ?

<u>Trait de côte</u>	
L'Etat pourrait envisager le recul du trait de côte (rapport « COUSIN »). Ne faudrait-il pas prendre en compte la valeur de l'image et de la marque de Wissant dans le calcul de la valorisation de l'immobilier ?	La défense des biens immobiliers ne serait justifiée que lorsque le coût des moyens de protection est inférieur à la valorisation des biens Comment valoriser la « marque » ?
<u>Etude démographique</u>	
Résultat attendu pour la fin de l'année avec différents scénarii.	Une conférence est prévue en 2013 sur ce sujet.
<u>Embellissement de Wissant</u>	
Petite équipe composée de Thomas Guffroy, et François Deroubaix, en appui à Michel – On s'oriente vers le conseil à la construction. Equipe ouverte avec les maîtres d'œuvre actifs à Wissant.	Type CAUE
<u>Site Internet</u>	
Entre 400 et 500 accès par jour. Faut-il en limiter l'accès aux membres ?	Pas d'accès limité pour le moment, tant qu'il n'est pas constaté de dysfonctionnement (ralentissements, perte de l'accès à la caméra...)
Une suggestion : faire appel à une entreprise spécialisée dans la gestion de la publicité, rémunérée sur le trafic...	Pourquoi pas ? Un adhérent a-t'il aider l'association à ce sujet ?

Pour rappel : VISITE DU MUSEE de l'Atlantique réservée aux membres ce vendredi 2 novembre à 15 heures !

Amicalement

Le Conseil d'Administration